

*DECISION DU PRESIDENT DP2024\_18*  
*Attribution du marché PI2024\_01 : mission de maîtrise d'œuvre pour la création*  
*d'une déchetterie sur la commune d'Aiguillon*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*  
*Vu le code général des collectivités territoriales,*  
*Vu la réglementation applicable aux marchés publics,*  
*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président.*

Considérant la consultation PI2024\_01 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchetterie sur la commune d'Aiguillon,

Considérant le déroulement de l'appel d'offre ouvert :

- ✚ Publicité :
  - DEMAT ampa publicité n°4065747 du 19 mars 2024 ;
  - BOAMP publicité n°24-33022 du 19 mars 2024 ;
- ✚ Date limite de réception des offres : 16/04/2024 à 12h.
- ✚ Critères pondérés de sélection des offres :
  - Critère qualité technique pondéré à 60 %,
  - Critère prix des prestations pondéré à 40 %,
- ✚ Nombre de plis déposé : 7.

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Il a été proposé de retenir l'offre de la société PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 108 000 € HT pour l'offre de base.

*Le Président :*

**ARTICLE 1ER :** Décide d'attribuer le marché PI2024\_01 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchetterie sur la commune d'Aiguillon à l'entreprise PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 108 000 € HT pour l'offre de base.

A Aiguillon, le 03/10/2024

Le Président,

Alain LORENZELLI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "AL" followed by a flourish.